

# **Conseil municipal du 7 décembre 2015**

## **Compte rendu**

**MEMBRES PRÉSENTS** : Daniel PEROTTI, Christine CHARRET, Lucien BATTANDIER, Delphine LORON TRAVARD, Danielle BRUNO, Ingrid MEUNIER, Bernard THIEN, Pierre-Antoine DEJOB, Fabrice LABOURÉ, Sylviane DONJON, Serge DUMAS

**MEMBRES ABSENTS** :

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : Christine CHARRET

*Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :*

- le compte rendu du conseil municipal du 30 octobre 2015

### **Regroupement des intercommunalités**

Considérant la proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) adressée aux Communes et Intercommunalités à savoir : « fusion de la communauté « Roannais Agglomération » et des communautés de communes du Pays d'Urfé, des Vals d'Aix et Isable et du Pays entre Loire et Rhône ».

Entendu que le Conseil municipal doit donner son avis sur cette proposition dans un délai de 2 mois à compter de sa réception et qu'à défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Monsieur le Maire présente le projet proposé par Monsieur le Préfet de la Loire lors de la CDCI du 9 octobre 2015

Monsieur le Maire présente également le projet « Loire et Monts Communauté », fusion des communautés de communes suivantes : Communauté de Communes des Val d'Aix et Isable, Communauté de Communes du Pays d'Urfé, Communauté de Communes de Balbigny et Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône.

Considérant

- que la communauté « Roannais Agglomération » et les collectivités favorables au projet de SDCI présenté par M. le Préfet ne présentent pas de projet de territoire pour ce périmètre.
- que l'objectif annoncé est uniquement le renforcement de la ville centre Roanne et de sa périphérie proche.
- Les hausses importantes de fiscalité induites par le regroupement avec Roannais Agglomération.

Considérant que « Loire et Monts Communauté »

- est née d'une volonté partagée de travailler ensemble et construit dans la concertation
- présente une réelle cohérence spatiale, sociale, et économique.
- s'appuie sur un développement équilibré de ce territoire rural au cœur du département
- répond aux exigences et objectifs de la loi NOTRe tant au niveau de la population regroupée au sein de la future Entité (35.000 habitants) qu'en termes de capacité technique et financière à assumer les compétences dévolues par la loi et de perspectives de rationalisation du nombre de syndicats
- se développe sur une gouvernance qui place la vie des populations et des communes comme finalité
- se fonde sur une coopération existante et à conforter, riche d'une vision plurielle, basée sur l'ouverture, la solidarité et le respect mutuel.

Le conseil municipal de Champoly, à l'unanimité des membres présents

- se prononce contre le schéma proposé par Monsieur le Préfet de la Loire
- demande à Monsieur le Préfet de la Loire de prendre en considération le projet présenté par les 4 EPCI qui souhaitent se regrouper dans une seule entité : Loire et Monts Communauté, schéma permettant de répondre à l'ensemble des ambitions portées par leurs élus dans l'intérêt de leurs populations.

## **Schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé**

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal est appelé à donner son avis concernant le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé.

Le rapport établi par la Communauté de Communes est porté à connaissance des membres du conseil municipal.

Ce document est réalisé conformément à la loi de réforme des collectivités territoriales. Il présente le contexte et les enjeux du projet et dresse un état des lieux des mutualisations existantes, des moyens techniques et humains de chaque commune ainsi que les projets de nouvelles mutualisations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,  
Emet un avis favorable au rapport élaboré par la Communauté de Communes du Pays d'Urfé sur le schéma de mutualisation

## **Ecole**

- Delphine LORON TRAVARD donne lecture du compte rendu du conseil d'école du vendredi 6 novembre.
- Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré Monsieur FUENTES, nouvel inspecteur de l'éducation nationale en charge de la circonscription Roanne Ouest.  
Delphine LORON TRAVARD, Danielle BRUNO et Sylviane DONJON, déléguées aux affaires scolaires étaient présentes à cette réunion.  
Il a été discuté du changement des rythmes scolaires à compter de la rentrée 2016-2017. Afin de mieux répondre aux besoins des enfants et de leurs intérêts, il est proposé que le Temps d'Activités Périscolaires soit de 3 X 1 heure au lieu de 4 X 45 minutes. Monsieur FUENTES émet un avis favorable.  
Après avis favorable de Monsieur Florian BRUSCH, professeur des écoles, en poste à Champoly, un courrier a été transmis à Monsieur le Directeur Académique des services de l'éducation nationale de la Loire.  
La commune est en attente de la réponse

## **Régie de recettes – recettes diverses**

Monsieur le Maire informe que la commune de Champoly dispose de 2 régies de recettes : encaissement des produits résultants des photocopies et encaissement des produits résultants de la borne relais camping-cars

Il propose de mettre fin à ces deux régies de recettes et d'en créer une pour tous les encaissements : photocopies, locations de la salle de la mairie, locations du barnum communal, locations des logements communaux, redevances des bâtiments communaux, borne relais camping-cars, cartes postales, vente de pain et d'alimentation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- la suppression des régies de recettes pour l'encaissement des photocopies au secrétariat de mairie et pour l'encaissement des produits résultant de la borne relais camping-cars
- d'instituer une régie de recettes pour l'encaissement des produits résultant des photocopies, des locations de la salle de la mairie, des locations du barnum communal, des locations des logements communaux, des redevances des bâtiments communaux, de la borne relais camping-cars, des cartes postales, de la vente de pain et d'alimentation

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le maire fait part d'un courrier du Maire de Lorette proposant au conseil municipal un vœu pour une demande de clarification de la Loi pour l'interdiction de la dissimulation du visage dans l'espace et les lieux publics.  
Le conseil municipal ne donne pas suite.
  
- Le conseil municipal organisera les vœux au personnel en janvier.
  
- Monsieur BATTANDIER questionne Monsieur le Maire sur les discussions engagées avec Mme PEROTTI à propos de l'impact visuel négatif produit par le véhicule stationné devant sa propriété ainsi que le stock de foin en bordure de route, le matériel agricole disséminé dans le terrain attenant, le stationnement d'une caravane et le mauvais état d'entretien général autour de sa propriété.  
Monsieur le Maire informe qu'il en a parlé plusieurs fois à Mme PEROTTI et que celle-ci considère pouvoir stationner son véhicule devant sa maison sur sa propriété, celui-ci étant régulièrement assuré malgré son immobilisation prolongée. Le stock de foin, le matériel agricole, et la caravane sont situés en propriété privée. Il n'y a aucun stockage sur le domaine public.  
Mme PEROTTI répond qu'elle réfléchit néanmoins à l'élimination de la caravane et à l'entretien autour de sa propriété.  
Monsieur BATTANDIER demande que ce débat soit retranscrit dans le compte rendu du Conseil Municipal. Monsieur BATTANDIER informe qu'il transmettra un courrier à Monsieur le Préfet expliquant la situation et demandant d'obliger Madame PEROTTI à débarrasser et nettoyer sa propriété et propose aux membres du Conseil de cosigner ce courrier.

Séance levée à 22 h 10

Le Maire  
Daniel PEROTTI